

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Le règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques VHC 2024 et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2024

10^e Rallye régional VHC Saint-Germain-La-Campagne « Jacques COURAGEUX » 17 et 18 août 2024

L'ASACO Pays Normand, l'Ecurie Automobile de la Côte Fleurie, la commune de Saint-Germain-La-Campagne

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du visa
Ouverture des engagements : Dès parution du présent règlement
Clôture des engagements : Lundi 05 août (minuit)
Parution du carnet d'itinéraire :
Le : Vendredi 16 août de 14h à 18h
Lieu : Salle Face au Bar le Saint-Germain (27230)
Le : Samedi 17 août de 8h à 12h00
Lieu : Salle Face au Bar le Saint-Germain à Saint-Germain-La-Campagne (27230)
Dates et heures des reconnaissances : Voir article 6.2 du présent règlement
Vérifications des documents :
Le : Samedi 17 août de 8h à 15h
Lieu : Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)
Vérifications des voitures :
Le : Samedi 17 août de 8h15 à 15h15
Lieu : Place du monument à Saint-Germain-La-Campagne (27230)
Heure de mise en place du parc de départ :
Le : Samedi 17 août à partir de 8h15
Lieu : Espace Jean-Louis HERVIEU à Saint-Germain-La-Campagne (27230)
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :
Le : Samedi 17 août à 14h00
Lieu : Mairie de Saint-Germain-La-Campagne (27230)
Publication des équipages admis au départ :
Le : Samedi 17 août à 15h45
Lieu : Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)
Publication des heures et ordres de départ :
Le : Samedi 17 août à 15h45
Lieu : Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)
Briefing des pilotes écrit : Remis lors des vérifications administratives
Départ du rallye (1^{ère} étape) : Samedi 17 août à partir de 16h
Arrivée de la 1^{ère} étape : Samedi 17 août à partir de 16h53
Publication des résultats partiels, des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape
Le : Samedi 17 août (30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent)
Arrivée de la 2^e étape : Dimanche 18 août à partir de 15h12

Vérification finale :

Le :Dimanche 18 août

Lieu :Garage R'AUTO Saint Germain le Campagne (06 10 05 25 35) (14290)

Taux horaire de la main d'œuvre :60 € TTC

Publication des résultats du rallye :

Le :Dimanche 18 août à l'issue du délai réglementaire

Lieu :Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)

Remise des prix :

Le :Dimanche 18 août à l'issue du délai réglementaire

Lieu :Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'Association Sportive Automobile **A.S.A.C.O. Pays Normand** organise le **45° Rallye régional à Saint-Germain-La-Campagne** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le **30 mai 2024** sous le numéro **33** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **389** en date du **30 mai 2024**.

Comité d'Organisation

Président : GUEGAN Jean-Michel

Membres : Ecurie Automobile de la Côte Fleurie

Secrétariat du Rallye, Adresse : Ecurie Automobile de la Côte Fleurie - BP 50062 – 14800 Deauville

Téléphone :GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37

Permanence du Rallye :

Lieu : Mairie de Saint-Germain-La-Campagne (27230)

Date et horaire : **Vendredi 17 -Samedi 18 et dimanche 19 août de 8 h 00 jusqu'à la fin du rallye**

Organisateur technique

Nom : Ecurie Automobile de la Côte Fleurie

Adresse : BP 50062 – 14802 Deauville Cedex

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : GUILLER Gilles

..... DE LA RIVIERE Jacques

..... LE GALL Jacques

Directeur de Course :LEFORESTIER Jean Claude

Adjoint au PC et DC VHC : GUEGAN Jean Michel

Directeur de Course Adjoint délégués aux ES : OVIEVE Alain

..... VARANGLE Lucien

..... JARDIN François

.....LEBEL Chantal

.....JOSSE Jean DENIS

.....LEGRAND Guillaume

..... DENIS Didier

Commissaires Techniques :SALENNE Jacques
.....BALLENGHEIN Francis (Responsable VHC)
.....QUERU Williams
.....BOURNEIX Jean-Luc
.....BLOT William
Médecin 1-2-4-Docteur GALLOIS Hervé
Médecins 3-5 :Docteur PIPON Christophe
Chargée des relations avec les concurrents (CS) :MAWDSLEY Myriam
.....LENGLINE Virginie

1.2P. ELIGIBILITE

10^e Rallye régional VHC « Jacques COURAGEUX »
Compte pour
Coupe de France des Rallyes VHC 2024 – Coef 2
Trophée des pilotes et copilotes de l’A.C.O. 2024
Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2024
Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand 2024
Trophée des commissaires de l’A.C.O. 2024
Trophée rallye VHC de Normandie 2024

1.3P. VERIFICATIONS

ATTENTION ! Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations seront disponibles sur le site internet du rallye ainsi que la liste des inscrits mise à jour régulièrement.

Vérifications des documents :

LeVendredi 16 Aout de 14 h à 18 h
Le : Samedi 17 août de 8 h à 15 h
Lieu : Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)

Vérifications des voitures :

Le : Samedi 17 août de 8h15 à 15h15
Lieu :Place du monument à Saint-Germain-La-Campagne (27230)

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D’ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **10^e Rallye régional VHC « Jacques COURAGEUX »** doit adresser la demande d’engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 05 août 2024 minuit** (cachet de la poste faisant foi) à

DULONG Stéphane - 12, rue de Tadoussac - 14600 HONFLEUR
Tél : 06 62 52 37 05 (à partir de 18h) – E-mail : stephane.eacf@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **20** voitures maximum.

Au-delà, les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste des engagés et celle des suppléants sera publiée sur le site internet www.rallyedesaintgermainlacampagne.org du rallye dès le 07 août.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **280 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs (x2) : **560 €**

3.1.12P. La demande d'engagement dûment complétée **ne sera acceptée** que si elle est accompagnée par courrier du **montant des droits d'engagement, copies des permis, copies des licences (si validées) et passeport technique**. Les copies des documents (permis, licences et passeport) pourront être envoyées par mail. **Toute demande incomplète et ou document manquant sera placée sur liste d'attente.**

Forfait : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives). Aucune retenue ne sera appliquée en cas de forfait.

3.3P. ORDRES DES DEPARTS

Départ 1^{ère} étape : *Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

Départ 2^{ème} étape : D'après le classement provisoire de la première étape (hors pénalité)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye.

Attention ! Seuls les véhicules porteurs du sticker remis aux vérifications administratives seront admis dans le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 10^e Rallye régional VHC « Jacques COURAGEUX » représente un parcours Total de **78** kms.

Il est divisé en **2** étapes et **3** sections

Il comporte **5** épreuves spéciales d'une longueur totale de **40** kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 = 4.0 kms

ES 2-4 = 11 kms

ES 3-5 = 7.0 kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de :3
 Les reconnaissances ne sont autorisées que les **Vendredi 16 aout de 14 h à 20 h**
 **Samedi 17 août de 8 h à 14 h**

6.2.4P. CONTROLES

Des contrôles seront effectués durant les dates et heures autorisées et de manière aléatoire en dehors des dates et heures autorisées. Les numéros de reconnaissances devront obligatoirement être apposés sur le pare-brise côté passager (sans scotch).

Tout équipage ayant un mauvais comportement ou ne respectant pas les règles établies par la FFSA se verra sanctionner par le collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS – AP20PEL

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

De nombreuses coupes et lots seront également distribués.